

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
LIMITÉE

T/PEF.4/L.43
30 septembre 1959
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE L'UNION DES FEMMES BAKWERI CONCERNANT LE CAMEROUN
SOUS ADMINISTRATION BRITANNIQUE

(Distribuée conformément à l'article 85, paragraphe 2 du règlement intérieur du
Conseil de tutelle)

La Secrétaire de l'Union des femmes Bakweri,
aux bons soins de Mrs. Motomby-Woleta,
Boîte postale 30,
Victoria, Cameroun méridional

Le 21 septembre 1959

Monsieur le Secrétaire général de
l'Organisation des Nations Unies
New York

Plébiscite du Cameroun méridional

Nous soussignées, représentant l'Union susmentionnée, communiquons la présente
pétition contenant nos vues et position sur les questions à poser à la population au
cours du prochain plébiscite.

Nous avons suivi de près l'évolution politique de notre Territoire au cours des
dernières années.

Jusqu'à la fin de 1958, avant que les femmes eussent reçu le droit de vote, nous
avons pu observer comment les hommes menaient le jeu de la politique et, en tant que
spectatrices, nous estimons être en mesure de définir presque exactement la présente
situation politique.

Depuis 40 ans que le Cameroun méridional est resté attaché à la Nigeria pour
des raisons de commodité administrative, nous avons évolué ensemble dans les
domaines économique et social, dans le domaine de l'éducation, etc. Des tribus comme
les Ekois, les Bokis, les Ogojas se trouvent dans la Nigeria aussi bien qu'au
Cameroun. D'autre part, des tribus comme les Balongs, les Mongos, les Bakossis, les
Mbos, etc., se trouvent au Cameroun britannique aussi bien qu'au Cameroun français.

En raison du fait qu'une section de la population du Cameroun méridional
estimait que la Nigeria était en avance sur nous du point de vue de la politique et

de l'éducation, un désir de se séparer et de se rattacher à nos frères du Cameroun français a commencé à gagner les esprits. Tous les partis politiques ont préconisé à certains moments la réunification. Le KNC, qui a eu le pouvoir jusqu'en 1958, avait une Assemblée législative, un Premier Ministre et des ministres qui estimaient que nous étions politiquement au niveau de la Nigeria.

Il y a donc eu deux nuances d'opinion, l'une demandant que nous demeurions au sein de la Fédération nigérienne en tant que région autonome, l'autre que nous nous en séparions pour nous rattacher à nos frères du Cameroun français. A notre avis, l'idée du "maintien d'un régime de tutelle modifié" est nouvelle et n'a pas d'adhérents politiques puisqu'elle ne figure dans les manifestes d'aucun des partis

Nous prions donc l'Organisation des Nations Unies de faire en sorte que les deux questions reflètent les vraies nuances de l'opinion et soient conçues comme suit :

a) Désirez-vous maintenir l'association avec la Nigeria?

OU

b) Désirez-vous le rattachement au Cameroun français?

Nous voulons espérer que les conditions exigées pour participer au plébiscite ne poseront aucun problème car nous sommes certaines qu'on ne saurait dénier à ceux qui vivent parmi nous, paient leurs impôts et possèdent des biens, le droit de donner leur opinion sur la meilleure façon d'administrer le pays.

Nous souhaitons au Conseil de tutelle et à l'Assemblée générale l'aide de Dieu dans toutes leurs délibérations.

Veillez agréer, etc.

La Présidente de l'Union des femmes Bakweri

(Signé)

(illisible)

La Secrétaire de l'Union des femmes
Bakweri

(Signé)

(illisible)

Copies : à Monsieur E.M.L. Endeley

à l'Honorable J.N. Foncha